



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme FALISE - ROMAIN demeurant Rue Antoine André 43 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Antoine André, 43 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°310M.

La demande concerne l'extension d'une maison unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

- extension en rez à toiture plate d'une hauteur d'acrotère de 3.18m par rapport au niveau 0 de la construction existante, réalisée sans modification du relief du sol ni du volume existant;
- abritant une chambre parentale avec salle-de-douche, wc et dressing ;
- façades en crépis de ton blanc cassé et bardage ajouré vertical en mélèze de teinte naturelle, menuiseries en aluminium de ton noir, lanterneau ;
- emprise au sol d'environ 48,55m<sup>2</sup> ;
- implantée sur le pignon latéral droit et dépassant d'environ 4,8m en façade arrière ;

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code : demande impliquant plusieurs écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation :

- la hauteur d'acrotère est supérieure à la hauteur sous corniche la plus basse du volume principal ;
- l'extension est à toiture plate, finie avec une étanchéité pour toiture plate et comprenant une fenêtre de toit ;
- les élévations de l'extension sont réalisées en bardage bois et crépis sur isolant.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : M. Radelet), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 octobre au 6 novembre 2020 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 12 octobre 2020